M. Le Commissaire enquêteur,

Si le point le plus important et le plus inquiétant du projet de double giratoire est la rencontre des flux Sud-Nord et Ouest-Est sur le nouveau giratoire prévu, il est aussi surprenant de constater de possibles contradictions au sein même du dossier.

En pièce C page 5 et en pièce E page 12 il est question d'axe routier accidentogène avec une accidentologie importante entre nombre et gravité. »

Les contradictions apparaissent en Pièce E pages 13, 17 et 67.: « La section de la RN 154 peut être considérée comme « normalement » accidentogène»… « faiblement accidentogène »… « en termes de dangerosité, comparable à la moyenne nationale ».

Une autre contradiction criante concerne la prévision des trafics.

Le dossier lui même reconnaît en Pièce E page 62 que : : « Le trafic n'a pas extrêmement évolué entre 2011 et 2015. Le total des flux enquêtés a diminué de 155 UVP en HPM et 26 UVP en HPS soit une baisse de respectivement 5% et 1% ».

La DREAL de continue de prévoir des augmentations jusqu'à 8% attendus entre 2015 et 2020 malgré l'avis de l'Autorité environnementale qui en page 3 recommande principalement… de revoir les projections d'évolution du trafic.

Que penser de ceux qui constatent des baisses et continuent à prévoir des augmentations ?

Pouvez-vous, Monsieur le Commissaire enquêteur, nous éclairer sur ces deux points ?

Salutations citoyennes

Tous avec MOB28